

Règlement concours Peinture/dessin

I) Objet du concours

Le concours de Dessin/Peinture s'inscrit dans le cadre de la Semaine des Arts à Télécom & Management SudParis.

II) Organisation

Les participants remettront leurs travaux en main propre à Marie Paillon **avant le 2 Janvier 2012, 20 heures**. Tout retard entraîne une exclusion immédiate du concours.

Deux permanences de remise des œuvres auront lieu au local BDA, une vers le **15 décembre 2011** et une le **2 janvier 2012**. Les participants seront informés directement.

Tous les formats et supports (non numériques) pour les peintures ou dessins sont autorisés, tant que les travaux restent facilement transportables.

Les travaux seront ensuite étudiés par un jury de 3 personnes, qui remettra son jugement.

Le Jury tiendra compte du respect des règles, de l'originalité, de la performance technique, de la qualité et du soin apporté à l'œuvre.

III) Règles et Contraintes

L'œuvre doit être accompagnée d'un titre, et optionnellement d'un commentaire de moins de 100 mots expliquant le lien avec le thème.

Elle devra respecter les thèmes proposés, c'est à dire « L'utopie », et, dans une moindre mesure, « Le Rêve ».

Les travaux doivent être effectués et rendus de manière individuelle.
Un seul dessin ou peinture peut être présenté par personne.

IV) Conditions générales

Le concours est exclusivement réservé aux étudiants de l'école TMSP.

Les participants au concours devront signer un droit d'exposition et de diffusion. Ces papiers sont disponibles sur le site bda-tmsp.com.

Les peintures et dessins seront exposés dans le cadre de la SDA.

Bonne chance !

